

Textes adoptés lors des journées supplémentaires du VIe Congrès de la fédération SUD éducation (Créteil)

Table des matières

Améliorer la communication de la fédération.....	2
SUD Éducation doit renforcer son implication dans Solidaires.....	4
Résolution International.....	7
Recomposition syndicale, décomposition syndicale.....	10
Quelle recherche publique ?.....	13
Pourquoi féminiser les écrits ?.....	14
Pour une Université humaniste, démocratique et de service public.....	16
Le LP, bilan et perspectives.....	19
Laïcité.....	23
Évaluation des personnels : imposons des alternatives au management !.....	26
École et entreprise : de la symbiose à la phagocytose.....	27
Demain touTEs précaires ?.....	30
Contre le racisme d'État et les expulsions d'étrangers, abrogation des lois anti-immigrés. Fermeture des centres de rétention. Régularisation des Sans-Papiers.....	32

AMÉLIORER LA COMMUNICATION DE LA FÉDÉRATION

[Rappel – proposition adoptée au congrès de Montpellier – Le congrès demande à la CE, et il lui donne mandat pour cela, de publier de manière rapide et fréquente des communiqués fédéraux en réaction à des annonces ou des événements touchant le service public d'éducation lorsque les orientations fédérales existent de manière claire sur les questions soulevées, afin que la parole de Sud éducation participe au débat public national sur l'école. Ce mandat peut être suspendu par le CF.]

- Le journal fédéral changera de format, pour passer à un format de type A4 (A3 plié en deux).
- Les moyens seront recherchés pour réduire le délai entre la rédaction du journal et sa diffusion.
- Le journal fédéral demeure l'expression des syndicats. Les contributions des commissions peuvent être publiées après accord du Conseil Fédéral.
- Le journal fédéral pourra reprendre et/ou se faire l'écho des expressions de l'Union syndicale Solidaires sur des questions interprofessionnelles à condition qu'elles soient fédéralisées.
- Le journal fédéral pourra reprendre et/ou se faire l'écho des appels, campagnes et initiatives unitaires diverses dans lesquels la fédération SUD éducation est partie prenante.
- Pour être réellement inter catégoriel, le journal fédéral contiendra des articles généraux et des articles ou des brèves concernant les diverses catégories de personnels et il tiendra compte de la diversité des situations professionnelles (niveaux, séries, conditions...) et l'actualité des différents degrés.
- Le journal fédéral est doté d'un titre.
- Le CF est chargé de définir le titre du journal fédéral.
- Le sous-titre du journal fédéral devient : Le journal des syndicats et de la fédération Sud éducation
- Aucune expression publique (article de journal, communiqué, tract...) ne peut être faite au nom d'une commission. Les expressions proposées par les commissions ne peuvent être publiées que si elles deviennent des expressions de la fédération. Aucun texte public ne sera donc signé d'une commission.
- La fédération SUD éducation publie, sous la responsabilité de la CE, une lettre d'informations par courrier électronique éditorialisée (avec sélection du contenu, de ce qui est à la une, etc.)
- Cette lettre d'informations fédérale par courrier électronique est approximativement bimensuel (« quinzomadaire », soit une fois tous les quinze jours).
- Cette lettre d'informations fédérale par courrier électronique est adressée à l'ensemble des écoles primaires des départements où il n'y a pas de syndicat SUD éducation.
- Cette lettre d'informations fédérale par courrier électronique est adressée à l'ensemble des écoles primaires des départements pour lesquels les syndicats locaux le souhaitent et font parvenir les adresses.
- La fédération SUD éducation met en place des outils permettant aux syndicats locaux qui le souhaitent d'envoyer des informations locales par courrier électronique aux écoles de leur(s) département(s).
- La fédération SUD éducation ne se privera pas d'utiliser ces outils d'information si l'administration autorise ou met en place des listes de diffusion permettant aux organisations syndicales d'envoyer des informations par courrier électronique aux personnels ?
- La CE et la commission publications fédérales publient tous les quinze jours environ une (ou deux) maquette(s) d'affichette(s) au format A3 pour affichage sur les lieux de travail. Cette ou ces affichette(s) sont envoyées en PDF et en format modifiable pour que les syndicats puissent l'adapter.
- Cette ou ces affichette(s) sont diffusée(s) par la lettre d'informations électronique fédérale.

SUD ÉDUCATION DOIT RENFORCER SON IMPLICATION DANS SOLIDAIRES

L'union syndicale Solidaires : syndicalisme interprofessionnel de transformation sociale

En 1998, SUD Éducation fait partie des membres fondateurs de l'union syndicale Solidaires (issue du groupe des 10, fondé en 1981). L'objectif est de développer un syndicalisme interprofessionnel de transformation sociale.

Lors de son dernier congrès, en juin 2011, Solidaires a rappelé que : « Se réclamer d'un syndicalisme de transformation sociale nous place de fait sur le champ politique. S'il ne s'agit pas d'en faire un programme, cela implique de mettre à l'œuvre un ensemble de valeurs, de principes et d'objectifs qui ne peuvent s'arrêter aux frontières établies, qu'elles soient d'ordre nationales, professionnelles ou sociales. Ce projet de société, pour un monde juste et solidaire, qui refuse donc toutes formes de domination, ne peut se considérer qu'évolutif. Il a prétention à répondre, constamment, aux réalités nouvelles : qu'il s'agisse des évolutions technologiques, des enjeux sociaux comme démographiques, des migrations humaines, comme des nouvelles données environnementales ou des incidences de l'activité humaine sur cette planète...

Définir un tel projet suppose aussi d'avoir la volonté de construire, ensemble, une union interprofessionnelle en phase avec les valeurs qui la fondent. Cela vaut pour les pratiques que nous mettons en œuvre tant dans le salariat qu'à l'intérieur de nos structures.

L'émancipation humaine, une vie affranchie des inégalités économiques et sociales, sont des perspectives accessibles. Elles supposent de travailler à les rendre crédibles.(...) Rendre concrètes nos « alternatives », les faire connaître comme les mettre en débat auprès des salarié-es est évidemment indispensable pour diffuser nos idées et valeurs. Cela passe par l'explication des enjeux autour des contre-réformes libérales, en les critiquant aussi bien politiquement qu'économiquement, pour mettre en avant l'urgence d'une autre répartition des richesses.

Solidaires n'est pas un appareil politique. Il reste cependant porteur d'un projet politique de transformation sociale c'est-à-dire constitué d'un ensemble de valeurs, de principes et d'objectifs s'inscrivant dans un contexte global (local, national, international). La crise l'a montré : créer les conditions sociales afin d'imposer d'autres choix (économiques, sociaux, écologiques) face aux néolibéralismes constitue une urgence sociale et environnementale. C'est ce qui fonde et rend nécessaire la transformation sociale. »

Dans ce cadre, Solidaires a défini différentes volets :

— la défense des intérêts individuels et collectifs,

— la recherche d'alternatives et la construction d'un véritable rapport de forces pour contrer les politiques néolibérales. Il s'agit de jouer un véritable rôle d'éducation populaire permettant de rendre accessibles les enjeux, nos analyses et nos propositions dans le but de les faire partager, et de créer les conditions de la mobilisation.

— un syndicalisme interprofessionnel. L'action syndicale doit agir sur tous les facteurs qui déterminent les conditions d'existence et de travail : il faut dépasser le strict cadre professionnel.

— un syndicalisme internationaliste : les interrogations, les aspirations et les pratiques syndicales de Solidaires sont partagées par bien d'autres collectifs syndicaux dans le monde. Il faut poursuivre, amplifier, et surtout rendre plus visible dans nos pratiques quotidiennes le caractère internationaliste de notre syndicalisme. Résister à la politique de l'Union Européenne passe par de grandes manifestations mais aussi par une pratique syndicale quotidienne, dans et hors des entreprises, qui prenne en compte cet aspect. »

L'Union syndicale Solidaires revendique aujourd'hui plus de 100 000 syndiqué-e-s. Elle a désormais une place dans le mouvement social qu'elle doit désormais développer pour peser davantage sur les plans local, national et international. Pour cela, il est nécessaire que SUD Éducation participe activement dans les Solidaires locaux, les formations, les instances décisionnelles et les commissions.

Pour cela les syndicats SUD éducation devraient le plus possible développer des liens interprofessionnels de sections à sections avec les autres organisations SUD/Solidaires sur les localités, les arrondissements et les bassins d'emplois. L'objectif que nous

nous fixons et d'améliorer la réalité interprofessionnelle de Solidaires en construisant de véritables unions locales, ancrant plus encore notre syndicalisme dans le quotidien des salarié-es.

Les Solidaires locaux

Les Solidaires départementaux ont en charge les campagnes interprofessionnelles, la formation syndicale, la constitution de pôles juridiques et la coordination de l'activité des élus prud'homaux et des conseillers du salarié et l'aide à la création et au développement de sections syndicales.

Au congrès de 2011, la consolidation des Solidaires locaux a été constatée. Leur rôle a été renforcé avec le droit de voter lors des congrès et des Comités nationaux. Cependant, l'implication des sections et des syndicats locaux reste insuffisante. Pour construire des Solidaires locaux solides, peser localement dans les luttes et construire un rapport de force à la base, il est nécessaire que les syndicats les investissent et les animent.

Formation syndicale

La formation syndicale est un des leviers du développement de Solidaires. La formation syndicale interprofessionnelle est complémentaire et indissociable de l'activité de formation syndicale de chaque secteur professionnel.

« L'activité syndicale se construit sur l'expérience pratique concrète mais aussi sur des connaissances échangées et transmises collectivement. La formation syndicale permet l'appropriation et le questionnement d'une pratique et d'une identité syndicale entre le secteur privé et le secteur public, entre les travailleurs/euses à statut et les précaires, entre les déserts et les bastions syndicaux. »

La Fédération des syndicats SUD éducation encourage activement ses syndiqué-es à participer aux formations interprofessionnelles mises en place par le CEFI-Solidaires.

Congrès, Comité national, Bureau national, Secrétariat national

Toutes les décisions concernant la vie et l'activité de l'Union syndicale Solidaires sont prises à l'occasion des réunions du Congrès, du Comité national et du Bureau national. La structuration de Solidaires est décrite dans l'organigramme ci-joint.

Le congrès national est constitué par les représentants des organisations syndicales nationales et des Solidaires départementaux ou régionaux. Il se prononce sur le rapport d'activité, le rapport financier et définit les grandes orientations. Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé en deux collèges : les Solidaires départementaux et les syndicats et fédérations nationales. Entre deux Congrès, un Comité national se réunit tous les trois mois. Il définit les positions et les campagnes interprofessionnelles menées par l'Union syndicale Solidaires.

L'Union syndicale Solidaires est animée par un Bureau national dont les membres sont désignés par les organisations syndicales adhérentes. Chaque syndicat est responsable de sa délégation. Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Bureau national.

Le Bureau national élit un Secrétariat national qui est renouvelé après chaque congrès. Le Secrétariat met en application les orientations et décisions définies par le Comité national et le bureau national de l'Union syndicale Solidaires. Les membres du secrétariat n'ont pas le droit de vote au Comité national et au Bureau national.

Commissions

Des commissions se réunissent régulièrement et produisent des réflexions et du matériel utiles aux organisations, nationales et locales.

Les principales commissions sont : syndicalisation / structuration, formation, femmes, internationale, écologie, immigration / sans-papiers, santé et conditions de travail, fonction publique, formation / Éducation/Recherches, Protection sociale.

Tous les syndicats et fédérations peuvent mandater des adhérent-e-s pour ces commissions thématiques.

Solidaires – Unitaires – Démocratiques

Être membre d'une union syndicale interprofessionnelle implique de l'investir régulièrement à toutes les échelles et non de se contenter de la rejoindre dans les luttes. Il est indispensable que tou-te-s les syndiqué-e-s participent activement aux différentes instances démocratiques de SUD Éducation et de Solidaires.

En effet, tout comme SUD Éducation n'est que ce que les membres en faisons, Solidaires ne sera que ce que les syndicats et fédération membres en feront. C'est pourquoi un engagement plus important de la Fédération des syndicats SUD éducation est nécessaire en consacrant plus de moyens syndicaux (temps, finance, militants) au développement de notre outil interprofessionnel.

La Fédération des syndicats SUD éducation décide en conséquence de contribuer au renouvellement du Secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires avec un temps de décharge fédérale équivalent au moins à un mi-temps. Ces moyens humains sont bien attribués au fonctionnement de l'Union syndicale Solidaires : il ne s'agit pas d'une « représentation » de la Fédération au SN. Les membres du SN tenant en effet leurs mandats des instances de Solidaires, Congrès, CN et BN. La représentation de la Fédération incombant quant à elle aux mandatés fédéraux Solidaires.

La Fédération des syndicats SUD éducation décide donc également de décharger au moins trois mandatés Solidaires à mi-temps, chargés de suivre les travaux des BN et CN de Solidaires ainsi que des diverses commissions nationales de Solidaires.

Enfin l'engagement des syndicats SUD éducation, à la hauteur de leurs moyens, permettrait de participer localement à l'effort de structuration et de développement de l'Union syndicale Solidaires, y compris en déchargeant des camarades pour cela.

RÉSOLUTION INTERNATIONALE

1. Les politiques de régression sociale dans de nombreux pays prennent pour prétexte la dette et la crise. Les réponses à ces politiques de la part de la plupart des grosses centrales syndicales ont été plus que timides (manifestations à Bruxelles et Strasbourg en 2005-2006 et en 2010 et déclarations de principe). La Confédération Européenne des Syndicats a encore montré sa volonté d'accompagner les réformes et de cautionner les régressions, c'est le cas dans le secteur de l'éducation en Europe notamment.

Néanmoins, à l'intérieur des grosses confédérations européennes, dans certains secteurs, des fédérations ont dénoncé l'immobilisme de leurs directions. Le paysage syndical est donc en train de changer au niveau européen. Les valeurs de la fédération SUD éducation ne peuvent que l'amener à dénoncer la complicité des directions syndicales européennes. Pour autant, se pose une question de stratégie en cette période où le développement d'une riposte à l'échelle internationale est plus que jamais nécessaire. La stratégie de Solidaires est de prendre en compte ces mouvements de la géographie syndicale européenne afin de construire de façon ouverte des mobilisations de plus en plus larges.

2. La fédération des syndicats SUD éducation est membre du Réseau européen des syndicats alternatifs et de base. Ce réseau regroupait au départ un noyau de syndicats de base, alternatifs et anticapitalistes essentiellement d'Italie, d'Espagne, de Suisse et de France (CUB et Unicobas pour l'Italie, CGT espagnole, SUD Canton de Vaud, et Solidaires et CNT pour la France). Rapidement s'est imposée auprès de la majorité la nécessité de l'élargir afin notamment d'y intégrer des forces, tendances et réseaux combattifs de pays dans lesquels il n'y a pas de syndicats de ce type, souvent parce que la législation favorable aux syndicats co-gestionnaires interdit leur création ou la rend très difficile (Belgique, Allemagne, où la FAU a dû lutter pour être reconnue récemment, Royaume Uni). D'autre part, il existe dans les grosses centrales de ces pays des syndicats, des tendances (comme la TIE pour l'Allemagne), voire des fédérations combattives (comme RMT au Royaume-Uni) qui souhaitent davantage de coordination au niveau européen, notamment dans l'éducation. Souvent, ces forces participent aux Forums Sociaux Européens dans lesquels on trouve beaucoup de syndicats de l'éducation également. Sur ce point, Solidaires a souvent déploré l'absence de SUD éducation dans ces rencontres. La fédération a fait des choix sensés par rapport à ces forums : les difficultés de participation aux fréquentes réunions d'organisation, leur financement et les effets bien faibles en matière de mobilisation nous ont amenés à nous en retirer. Est-ce toujours pertinent aujourd'hui, c'est sur ce point que doit porter le débat dans les semaines qui viennent si nous voulons élargir nos contacts à d'autres pays européens.

Le réseau alternatif européen s'est en tous cas élargi très rapidement depuis deux ans : la TIE et la FAU pour l'Allemagne, IAC et Intersyndicale pour l'Espagne, USB pour l'Italie, Août 80 en Pologne a dit son intérêt... Ce qui fait la force de ce réseau, c'est sa souplesse et sa combativité. Ce qui fait sa faiblesse, c'est justement la construction de liens durables avec d'autres syndicats européens de plus en plus combattifs, notamment dans des confédérations qui ne le sont pas, c'est-à-dire qui ne sont ni « de base » ni « alternatives ». Cela dans le but de créer des mobilisations d'ampleur. Pour gagner en visibilité, des conférences communes ont été organisées dans les différents pays afin de partager nos représentations des effets de la crise, notamment sur la destruction du service public européen d'éducation. Ces conférences, ainsi que des campagnes d'information et d'affichage sont nécessaires pour faire connaître à l'ensemble des salariés et collègues européens qu'il existe une alternative syndicale. C'est plus complexe quand il s'agit d'organiser des manifestations, et à plus forte raison des grèves à l'échelle européenne, d'abord en raison des législations nationales et des contraintes qu'elles entraînent. Lors de l'anti-G20 de Nice, néanmoins, un cortège derrière une banderole commune a réuni les membres du réseau.

Dans le cadre de l'interpro, comme dans le cadre de l'éducation, la fédération des syndicats SUD éducation doit jouer son rôle et se donner les moyens de participer à la construction d'une riposte internationale, européenne dans un premier temps. Il faudra cependant admettre que la construction d'une grève générale européenne ne pourra se faire sur la base de ces seules forces du réseau et réfléchir aux moyens d'élargir les mobilisations à venir.

3. Mais pour la fédération des syndicats SUD éducation, l'Europe et plus généralement le travail international ne se limitent pas aux frontières artificielles de l'U.E., c'est-à-dire la Méditerranée.

Ainsi, depuis 2007, la fédération a participé à la création et au développement du Réseau syndical euro-maghreb. Ceci a permis de nouer des contacts solides avec des syndicats de lutte dans toute la région (Snapap et Intersyndicale autonome en Algérie, UGTT fédération du secondaire en Tunisie, ODT/ODE Maroc et CTUWS et Syndicat autonome de l'éducation en Égypte, entre autres). Ces contacts sont très instructifs pour nous, tout d'abord dans la mesure où ces pays ont subi des réformes, dans le secteur éducation, imposées par le FMI et ce depuis déjà plusieurs années. Cela démontre encore que la crise n'est qu'un prétexte pour démanteler et livrer au marché l'éducation, du primaire au supérieur. On ne peut que constater les similitudes entre ces réformes et celles qui touchent les pays européens. On peut ainsi observer directement et analyser les impacts sociaux de celles-ci. Cela peut constituer, le cas échéant, un levier de mobilisation dans notre secteur dans chacun de nos pays.

D'autre part, la création de ce réseau s'est concrétisée par des actions de solidarité comme la participation de délégations au procès des inculpés de Gafsa, berceau de l'insurrection tunisienne dès fin 2008. Nous avons ainsi noué des contacts durables avec les syndicalistes qui au sein d'une UGTT encore sclérosée luttait déjà pour plus de justice sociale. Les révoltes/révolutions des peuples du Maghreb et d'Égypte, et le rôle de ces syndicalistes dans celles-ci, ne peuvent que nous encourager à poursuivre ce travail. Ainsi, les camarades avec lesquels nous étions déjà en contact ont été parmi les acteurs de premier plan dans les révolutions en Tunisie et en Égypte, et continuent à lutter en Algérie et au Maroc (Mouvement du 20 février).

La fédération SUD éducation continuera à soutenir les luttes de ces camarades et à dénoncer les exactions des gouvernements de ces pays. Paradoxalement, l'engagement de Solidaires, et dans l'union syndicale, spécialement de SUD éducation, a montré le sérieux de son travail international et a ouvert pour ces raisons de nouveaux contacts avec certains syndicats et organisations européens, et même au-delà.

4. Nous ne négligeons pas pour autant les solidarités déjà anciennes dans la fédération avec des organisations sur d'autres continents :

— l'Amérique dite latine avec des syndicats de la CTA argentine (ATEN de Neuquén, AMSAFÉ de Rosario) ainsi qu'avec le Front Populaire Darío Santillán, avec l'emblématique Syndicat Mexicain des Électricien-ne-s et le non moins emblématique mouvement zapatiste (et malgré les difficultés, nous continuons à essayer de tisser des liens avec des syndicats enseignants du Mexique), contacts en Colombie et au Chili...

— l'Afrique subsaharienne, avec le SYNATEB du Burkina Faso,

— et le Proche-Orient (ONG, associations, centres culturels de Palestine, en particulier dans le cadre de la campagne BDS/Boycott-Désinvestissement-Sanctions contre l'État d'Israël, ou la campagne pour la levée du blocus de Gaza)...

5. En l'état actuel des choses, la fédération des syndicats SUD éducation affirme plus que jamais sa volonté de construire une solidarité internationale et un réseau syndical combatif à la mesure des attaques du capitalisme, qui elles-mêmes se décident au niveau international (FMI, OMC, Banque mondiale, BCE, Commission Européenne...). Il est à présent nécessaire de coordonner les luttes locales et les luttes internationales ; voilà un des objectifs que doit se donner un syndicalisme de lutte comme celui de la fédération des syndicats SUD éducation.

A l'échelle européenne, un travail avec le mouvement social en Grèce autour du refus de la Dette et de la lutte contre les plans d'austérité, en particulier dans le domaine de l'Éducation, doit être recherché.

Dans le cadre euro-maghrébin, SUD Éducation continuera à travailler à construire des liens avec des syndicats et des associations qui luttent pour la conquête des droits et les soutiendra dans l'organisation du Forum Social Mondial qui devrait se tenir en Tunisie au printemps 2012.

Pour cela, il est essentiel que les questions internationales soient débattues dans tous les syndicats et mises en commun régulièrement au CF, dans le but que les syndicats puissent s'investir davantage dans la lutte internationale et dans la Commission International de la Fédération.

RECOMPOSITION SYNDICALE, DÉCOMPOSITION SYNDICALE

1. La fédération des syndicats Sud-Éducation a 14 ans. Si l'on peut considérer que sa phase de structuration est maintenant terminée, par contre, on doit reconnaître que sa phase de construction est loin d'être achevée. Les résultats géographiques et catégoriels aux élections professionnelles de 2011 l'attestent. Nous sommes encore loin du but. Cependant, très bientôt, nous risquons de nous trouver confrontés à de nouvelles échéances. Un mouvement de recomposition syndicale se dessine. Qu'on le veuille ou non, il nous obligera à nous réinterroger sur l'avenir de Sud-Éducation. Or, sur ce point, il n'est pas certain qu'il y ait consensus au sein de la fédération. Les discussions en CF le montrent. Nous devons donc ouvrir le débat dès maintenant afin de clarifier notre position au moment où commenceront les grandes manœuvres de la recomposition. Observons d'ailleurs que la même question sera posée dans Solidaires et qu'il sera tout aussi urgent d'y apporter une réponse. Les positions que nous prendrons dans ce débat seront donc, à quelques nuances près, celles que nous défendrons dans Solidaires.

2. A plusieurs reprises, on a pu entendre dire dans les CF que Sud-Éducation ne saurait être « une fin en soi ». Cette assertion peut avoir deux sens.

Ou bien, il s'agit de rappeler que toute organisation n'est jamais qu'un outil et que l'on doit se garder de faire de sa reproduction le but de l'activité de ses membres. Un tel rappel est alors salutaire car l'Histoire ne manque pas d'exemples où une structure a pour souci essentiel la garantie de sa pérennité. Dans l'état actuel des choses, nous ne pensons pas que cette menace pèse sur la fédération.

Ou bien, la proposition signifie que Sud-Éducation ne serait qu'une étape dans un processus de (re)constitution d'un syndicalisme unifié. La thèse ne manque pas de légitimité. En effet, qui pourrait nier la nécessité historique de regrouper tous les travailleurs dans un syndicat unique en mesure de déployer des moyens d'action à la hauteur de ceux dont disposent la classe dirigeante et ses gouvernements ?

Mais, malgré tout, aussi légitime soit-elle, une position théorique restera toujours abstraite si elle ne prend pas en considération les conditions sociales dans lesquelles elle sera défendue. Aujourd'hui, celles-ci dépendent de deux facteurs :

- l'état actuel des rapports sociaux de production ;
- les orientations choisies par les organisations majoritaires au cours des dernières décennies.

3. Concernant le premier, cela fait maintenant une quarantaine d'années que patronat et gouvernements ont lancé une offensive pour tenter de récupérer ce qu'ils avaient été contraints de consentir aux salariés après la seconde guerre mondiale.

D'une part, ils ont cherché à remettre en cause les acquis gagnés par les travailleurs en s'attaquant au Droit du travail et à la protection sociale et en imposant une réorganisation de la production par la systématisation de la flexibilité et le développement de la précarité des emplois. Initiées d'abord dans l'industrie, ces pratiques ont été étendues aux services. Ce modèle d'organisation du travail, l'État-patron l'introduit aujourd'hui dans le secteur public. Ce sont les enjeux auxquels nous serons confrontés au cours des prochaines années. D'autre part, ils ont développé à tous les niveaux des dispositifs et instances de consultation et de négociation à froid avec les syndicats pour prévenir les conflits et renforcer l'institutionnalisation des organisations. Partenariat et cogestion permettent à la fois d'obtenir plus aisément des compromis mais aussi d'intégrer les militants les plus actifs dans des structures qui les séparent des salariés et les transforment en notables de la représentation syndicale.

Cependant, depuis 2008, nous sommes entrés dans une nouvelle phase historique. La crise que nous vivons est loin d'être un simple accident conjoncturel. Elle révèle, au contraire, les contradictions du mode d'accumulation capitaliste. Son issue dépendra du rapport de forces entre travail et capital, même si, aujourd'hui, l'initiative appartient à la classe dirigeante. Il n'est pas innocent que certains de ses idéologues évoquent l'hypothèse d'une crise de très longue durée (n'a-t-on pas entendu parler d'une « crise de 100 ans » ?). Cela traduit l'état d'esprit dans lequel se trouve la classe dirigeante. Il n'y a pour elle aucune limite à ce qui peut être exigé des travailleurs en termes de salaires, de temps et de conditions de travail. En ce sens, on ne saurait plus parler de

crise mais d'un nouvel état des rapports sociaux de production. Autant dire que nous devons nous préparer à des affrontements d'un niveau et d'une ampleur sans précédent au cours des dernières années

4. Dans de telles conditions, la question de la stratégie syndicale est cruciale. Mais, sur ce plan, la situation n'est guère brillante. Les luttes de ces dernières années ont montré que les organisations majoritaires jouaient plus souvent le rôle de frein que d'aiguillon. Cette attitude, nous avons trop tendance à l'expliquer par les trahisons successives des directions syndicales. C'est insuffisant. Certes, des tentatives de subornation existent. Les affaires des caisses noires de l'UIMM ou des emplois fictifs en sont des illustrations spectaculaires. De même, la fréquentation de cercles où se retrouvent grands patrons et pontes syndicaux crée des connivences douteuses. Mais on ne saurait réduire un phénomène aussi récurrent à la simple traduction de pratiques de corruption matérielle ou idéologique. L'essentiel est ailleurs. La friolité des syndicats majoritaires tient davantage au virage stratégique opéré pour certains dès les années 70 et négocié par toutes les autres depuis. A l'image de la plupart des organisations états-uniennes et européennes, elles ont choisi de répondre à l'offensive patronale non par l'affrontement mais en se résignant à établir une relation de partenariat avec le patronat et ses gouvernements. Considérant que les transformations structurelles du capitalisme sont inéluctables et que ce système socio-économique est un horizon indépassable pour l'humanité, leur stratégie consiste alors à négocier des aménagements permettant d'en tempérer les effets les plus graves sur la condition des salariés. C'est en ce sens que l'on peut parler de syndicalisme d'accompagnement. D'un côté, l'appareil fonctionne comme un lobby auprès du patronat et des gouvernements, de l'autre comme un prestataire de services pour les salariés. A la limite, un tel syndicalisme peut se passer d'adhérents, sa légitimité se gagnant à l'occasion des élections professionnelles. Pour lui, un éventuel appel à la grève ne sert qu'à peser pour obtenir l'ouverture de négociations. Ceci peut expliquer, par exemple, la réticence à envisager un affrontement majeur lors des mouvements sur les retraites en 2003 et 2010. Tous les syndicats ne sont évidemment pas engagés au même degré dans cette voie. La CFDT (pionnière) et l'UNSA sont les plus avancés. Mais FO, malgré ses postures de matamore, les suit de près. Les traditions et les modes de fonctionnement hérités de la FEN poussent la FSU dans ce sens malgré les réticences de ses minorités. Enfin, la direction confédérale de la CGT s'aligne de plus en plus sur la CFDT même si cela doit heurter une opposition interne encore attachée à ce qui reste de l'héritage de la vieille maison.

Ne nous méprenons pas. Ce choix stratégique est cohérent. Il repose sur un non-dit, peut-être une sorte de refoulé. Pour eux, le mouvement ouvrier est historiquement défait. La conséquence à tirer est simple : on ne peut changer l'ordre établi.

5. C'est dans ce contexte social, politique, idéologique que devrait s'effectuer la recomposition syndicale. Les nouvelles règles en matière de représentativité ont pour objectif avoué d'imposer des regroupements aux organisations. Le patronat et ses gouvernements escomptent qu'il en sortira un syndicalisme plus sûr et mieux disposé au « dialogue social ». Ils ont toutes les chances de parvenir à leurs fins. La plupart des organisations seront tentées de participer au mouvement de recomposition par souci de se garantir une représentativité plus difficile à obtenir. Quel intérêt aurait Sud-Éducation à envisager un rapprochement organisationnel avec tel ou tel syndicat ? Que gagnerait Sud-Éducation à devenir (au mieux) l'aile gauche d'un syndicalisme réunifié si celui-ci ne prône pas la lutte comme moyen et le changement de société comme fin ? Deux voies sont ouvertes aujourd'hui : celle de l'institutionnalisation d'une part, celle de la construction d'une alternative syndicale d'autre part. Sud-Éducation doit choisir résolument la seconde. C'est le choix qu'il doit continuer de défendre dans Solidaires. A court et moyen terme (à long terme ?), il n'y a rien à attendre d'une recomposition qui ne pourra se faire que sur des bases étrangères à l'idée que la fédération se faisait du syndicalisme lors de sa fondation.

Est-ce à dire que Sud-Éducation doit se résigner à rester minoritaire ? Dans ce cas aussi, on ne peut répondre à la question sans tenir compte des conditions du moment où elle se pose. En période de basses eaux conflictuelles, Sud-Éducation est indéniablement très minoritaire. Les élections professionnelles en administrent la preuve. Par contre, dans les moments de lutte, son audience est multipliée. Ses propositions ont un écho qui dépasse largement le cercle étroit de ses militants et sympathisants. La lutte est le terrain « naturel » où Sud-Éducation peut être reconnu et se développer.

Est-ce à dire que Sud-Éducation est condamné à rester marginal ? Dans d'autres organisations se trouvent des équipes oppositionnelles. Elles n'ont pas renoncé à l'idée que la société est divisée en classes antagonistes et que celles-ci se combattent. Elles refusent la cogestion et revendiquent des pratiques aussi combatives que celles de Sud-Éducation. Le mouvement de

l'automne 2010 l'a encore montré. C'est à elles que Sud-Éducation doit s'adresser, non par de dérisoires tentatives de débauchage mais par l'exemplarité de ses pratiques internes et externes et la cohérence du discours et des actes.

6. Est-ce à dire que Sud-Éducation doive se contenter d'être un syndicat de témoignage ? Aujourd'hui, nombre de jeunes salariés refusent les modes de fonctionnement verticaux, autoritaires et hiérarchisés dans leur travail mais aussi dans les organisations traditionnelles. Mieux encore, une partie des mouvements sociaux contemporains se reconnaissent dans des pratiques de démocratie directe, de fonctionnement collectif, de refus de la personnalisation qui sont constitutives de l'identité de Sud-Éducation. Cette capacité à être en phase avec les formes actuelles est un « capital » sur lequel il faut s'appuyer.

Sans qu'il soit besoin de transiger sur les principes, il est donc encore possible de construire une alternative syndicale.

« Laissons les morts enterrer les morts ».

Pour une autre école, pour une autre société, un autre syndicalisme !

QUELLE RECHERCHE PUBLIQUE ?

Le secteur de la recherche scientifique publique est mal traité ces dernières années, c'est un fait. Entre pilotage ministériel, recherche sur projets, mises en concurrence tous azimuts, précarisation et privatisation rampante, il devient de plus en plus difficile de mener des recherches libres et indépendantes. Mais c'est un fait aussi que la recherche publique est un des maillons essentiels du système capitaliste actuel ; et elle a bien été soutenue après guerre pour cela. En particulier, les recherches axées sur la technologie (nucléaire, OGM, nanos,...) sont la source d'innovations et d'applications que l'on cherche à combattre aujourd'hui. Se contenter de réclamer un espace de liberté au sein de la recherche publique (nécessaire par ailleurs) sans tenir compte de ces aspects n'est-ce pas cautionner l'ensemble du système ? Quelle serait alors la recherche publique « émancipatrice » que nous souhaitons soutenir et voir émerger ?

Ces questions peuvent donner lieu à des débats contradictoires assez longs, mais nous pouvons déjà proposer quelques principes simples.

1) Une recherche publique doit par essence bénéficier au « public » (c'est-à-dire au peuple, à la base, à la collectivité, à nous autres, etc.). Si les applications de la recherche fondamentale ne sont pas prévisibles, il demeure essentiel de disposer gratuitement des résultats de ces recherches (gratuité du savoir, non brevetabilité, etc.). Pour les recherches plus appliquées, il faut au moins se rapprocher des sujets et domaines qui intéressent les personnes pratiquement et/ou quotidiennement (psychologie, social, santé, environnement,...), développer des outils sous licence libre de type « gauche d'auteur » (exemple des logiciels) et surtout disjoindre recherche publique et développement économique.

2) Une recherche publique doit favoriser les connexions entre savoirs. Que ce soit entre disciplines scientifiques, entre connaissances scientifiques et savoirs populaires ou encore entre créations scientifiques et artistiques, il est important de veiller à l'universalisme et à contrer la spécialisation à outrance (caste d'experts) et l'enfermement dans des tours d'ivoire.

3) Une recherche publique ne doit pas favoriser des applications nuisibles. Cela implique de contrer les recherches technologiques dangereuses (arrêt du nucléaire civil et militaire, démantèlement et reconversion du CEA, moratoires sur OGM et nanos, etc.) et de développer une résistance interne qui pourrait passer par des « refus de collaboration » (par exemple avec établissements à vocation nucléaire ou militaire dans le cadre de programme de recherches ou d'enseignements) et par une « objection de conscience » individuelle (refus de travailler sur certains sujets ou dans certains cadres pour des raisons de conscience et de conviction, sans que cela n'entraîne des sanctions).

Ces principes méritent d'être complétés, en particulier par des propositions sur les orientations, l'organisation et les moyens de la recherche publique.

POURQUOI FÉMINISER LES ÉCRITS ?

En France, le 11 mars 1986, une circulaire est parue au Journal officiel recommandant aux administrations de désigner les femmes, dans l'exercice de leur profession, par le féminin des noms de métiers, de grades ou de titres de fonction. Cette circulaire n'a pas été diffusée et n'a pas eu l'effet escompté.

Le 6 mars 1998, une nouvelle circulaire a prescrit la féminisation des appellations professionnelles. Une étude faite à l'époque démontre qu'il n'y a aucun obstacle en français à la féminisation des noms de métiers. Toutefois, au nom d'une soi-disant « logique républicaine » (celle de l'universalisme), il faut conserver au masculin sa valeur générique. Dans notre quotidien syndical, les mots « militants », « adhérents » ou encore « sympathisants » sont des mots qui restent masculins pluriels et désignent des hommes quoi que l'on en pense.

La féminisation s'inscrit historiquement dans le sillage du féminisme nord-américain des années 1970. Au Québec, les Francophones ont donné aux femmes une plus grande visibilité à travers la langue utilisée pour parler d'elles et de leurs activités. La féminisation a réhabilité des formes féminines délaissées. Au Québec comme en Suisse, la féminisation des titres professionnels a entraîné le plus souvent la féminisation des textes. Le genre neutre n'existant pas en français, le masculin continue à l'emporter sur le féminin. Il n'en a pas toujours été ainsi. Il reste des textes qui témoignent de l'accord de proximité (adjectifs ou participes au féminin si le terme le plus proche est féminin). À la fin du XIXe siècle, la langue française recommençait à féminiser assez facilement. Cet usage n'a pas perduré, montrant la difficulté, malgré la présence grandissante de femmes dans la sphère publique, à faire vivre l'égalité. Un mot comme « doctoresse » qui existait est devenu impropre. La création de mots nouveaux quand il n'existe pas de termes féminins ne peut que contribuer à l'enrichissement de la langue.

La langue française présente actuellement deux formes d'inégalité entre le masculin et le féminin :

- Une dissymétrie dans le champ syntaxique (la phrase est construite en prenant le masculin pour sujet principal) ;
- Une dissymétrie dans le champ lexical (le masculin est utilisé comme générique et il y a une inégalité de sens entre un mot utilisé au masculin ou au féminin comme « entraîneur/entraîneuse »).

Il s'agit-là d'un androcentrisme construit historiquement et socialement qui peut être modifié.

Au Moyen-âge, on ne se contentait pas de la forme masculine ; on citait masculin et féminin : « celles et ceux », « toutes et tous », etc. et on utilisait des expressions comme « créatures humaines » ou « femme ou homme ».

Avec l'invention de la loi salique et la consolidation de l'absolutisme, les droits des femmes se sont peu à peu effrités. Dans le même temps, les lois de grammaire se sont affirmées, avec cette idée que le masculin, puisque plus noble, devait l'emporter sur le féminin. La masculinisation systématique de la langue n'est donc absolument pas innocente. En 1676, le père Bouhours, un de ceux qui ont imposé cette règle de grammaire, justifiait ainsi sa position : « lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte. » Son but est d'oblitérer la présence des femmes dans la langue et par conséquent dans le monde.

Certains (et certaines !) affirment que tout ceci n'est pas très important, que ce qu'il faut, c'est lutter concrètement contre le sexisme et la domination masculine. Comme si les personnes, notamment les femmes, qui souhaitent voir la langue se féminiser et essayent de se la réapproprier, y perdaient de l'énergie au détriment de la lutte anti-patriarcale. La féminisation des textes est un élément parmi d'autres de cette lutte. Le recours à la féminisation va de pair avec une réflexion de la part des femmes et des hommes sur la domination masculine. En réalité, la refuser revient à se placer du côté du pouvoir. La lutte contre le patriarcat passe par l'éducation et ce dès le plus jeune âge. Comment peut-on envisager une éducation non-sexiste si le langage reste inégalitaire et qu'on pose comme une évidence que le masculin l'emporte sur le féminin sans se poser de question ?

Tous les arguments « stylistiques » contre la féminisation (« c'est lourd », « ce n'est pas beau », « cela ne coule pas », « cela gêne la compréhension » – comme si la féminisation était seule responsable du côté indigeste de certains textes) ne font pas le poids si on met dans la balance le constat suivant : les femmes ne sont tout simplement pas présentes dans un texte non-féminisé.

SUD éducation est un syndicat qui se revendique anti-sexiste. La plupart des textes qui sont produits par la fédération sont féminisés. Mais cela n'a jamais été officiellement acté. Il serait temps de le faire.

POUR UNE UNIVERSITÉ HUMANISTE, DÉMOCRATIQUE ET DE SERVICE PUBLIC

La principale revendication d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale doit être l'abrogation de la loi Liberté et Responsabilité des Universités (LRU). Elle ferait suite à l'abrogation d'une cohorte de lois, décrets et circulaires de casse de l'ESR – LMD, LOLF, RGPP, Idex, Labex, ANR, AERES,... – dont l'essence provient d'une vision marchande de la création et la transmission des savoirs mâtinée d'une volonté de contrôler et mettre au pas les Institutions et les personnels de l'ESR (Université, EPST,...).

Notre syndicalisme veut lutter contre l'individualisme forcené, l'excellence autoproclamée, l'absurdité managériale et les rapports d'allégeance.

La liberté de recherche et d'enseignement, inscrite entre autres dans le statut d'enseignant-chercheur, est à consolider.

Cet objectif passe notamment (à compléter !) par :

— l'inscription de cette liberté de recherche aux statuts de tout personnel de la recherche (ITRF, ITA)

— la dissolution dans l'alcool de l'ANR, l'agence nationale de la Recherche, qui oriente la recherche publique sans contrôle citoyen, souvent vers des secteurs marchands et rentables.

— la disparition de l'AERES, agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui fonctionne comme agence de notation individuelle des personnels, faisant voler en éclats le statut national (attribution de primes, de décharges d'enseignement, de modulation de service, etc.).

— l'octroi de crédits récurrents, annuels à tout enseignant-chercheur et chercheur, quelle que soit sa discipline ; sans financement, quelles libertés de création et de diffusion peut-on avoir ? Aujourd'hui, de trop nombreux collègues participent à des congrès sur leurs fonds propres (transport, frais d'inscription, hôtel,...), achètent leurs fournitures, etc. Dès 2012, revendiquer 2 000 €/an et par chercheur en fonctionnement serait le minimum syndical, somme attribuée à l'individu et versée à un pot commun de l'équipe de recherche si non utilisation.

— Pour la liberté de recherche par la création d'équipes ou de laboratoires à la demande des acteurs concernés et non pilotés par une équipe de mandarins.

L'amélioration des conditions de travail de toutes et tous est notre objectif.

Listons quelques revendications – il en manque ! – dont quelques-unes sont du ressort de la politique d'établissement (conseil d'administration, CA) :

— Exiger que tout CDD ou CDI soit calqué sur le statut de la fonction publique de l'État, ni plus, ni moins. A travail égal, salaire égal, statut égal = même salaire, même progression salariale, même service horaire, etc. Bien sûr, cette revendication intercatégorielle est couplée à celle de la titularisation sans conditions des personnels à statut précaire et à l'arrêt de recrutement en CDD et CDI. Dans l'attente d'une telle application par l'État, notre syndicalisme doit défendre les conditions de travail de tous les personnels, de droit public comme de droit privé au sein des établissements de l'ESR.

— Refuser l'externalisation des travaux d'entretien, d'imprimerie,... toutes les missions de l'Université doivent être assumées par des personnels statutaires de la fonction publique de l'État.

— Suppression de la notation individuelle, des entretiens d'évaluation – revendication inter catégorielle de la Maternelle à l'Université (donc pas de développement d'un argumentaire, ouf !).

— L'application de la modulation de service imposée aux EC doit être combattue. Le statut de l'enseignant-chercheur doit lui garantir la possibilité de mener des activités de recherche tout au long de sa carrière, indépendamment de critères de productivité (nombres d'articles par an, facteur d'impact, conférences invitées,...). Et surtout, l'enseignement ne saurait être une variable d'ajustement, une punition pour un chercheur jugé peu ou pas productif. Reconnaissons nos limites argumentatives quant au refus

de toute modulation du service d'enseignement : ce refus contredit notre principe « à travail égal, statut égal ». Un enseignant – chercheur sans activités de recherche pendant 10 ans est-il encore « enseignant-chercheur » ? Question houleuse...-

— Nous revendiquons une diminution du temps de travail pour tous les personnels, BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs (32h / semaine pour commencer) afin de partager le travail. Rappelons que les enseignants et enseignants-chercheurs n'ont pas bénéficié du passage aux 40h, aux 39h et aux 35h !!! Aussi un service annuel de 120h équivalent TD est revendiqué pour les EC (240h pour les enseignants E), avec un plafond horaire maximal de 8h hebdomadaire (15h pour les E) ainsi que l'équivalence 1h TP = 1h TD pour tous les corps d'enseignants, précaires ou titulaires ; actuellement, certains doctorants et les ATER sont sous l'ancien régime 1h TP = 2/3 h TD ! Nous sommes pour l'octroi automatique de congé de recherche – sur projet – six mois tous les cinq ans (soit un demi service d'enseignement = 60h), voire 1 an, comme cela est pratiqué dans de nombreuses universités étrangères (sabbatical).

— De même, nous revendiquons la fusion des corps de maître de conférences et de professeur des universités, considérant que leurs missions devraient être les mêmes. Un corps d'universitaires serait créé, sans classe, avec échelons. Le salaire de début de carrière serait indexé sur celui d'un recrutement « doctorat » bac+8, catégorie A+ de la fonction publique de l'État.

— Nous sommes également contre le recrutement d'enseignants – PRAG et PRCE de disciplines définies par les sections CNU – corps qui sont apparus à l'Université lors de la « massification » de l'ESR pour des raisons budgétaires et non par souci de leur faciliter l'accès à la recherche ; donc refus net de création de postes de PRAG et PRCE sauf pour les enseignants s'inscrivant en master ou en doctorat pour lesquels nous demandons une décharge d'enseignement total ou à mi-temps (accès à la Recherche pour tout enseignant ! Formation continue à développer !). Puis ces étudiants – fonctionnaires pourraient être intégrés dans le corps des enseignants-chercheurs en passant le même concours que les doctorants. Pourquoi cette revendication choc ? La mission principale de l'Université est la création de savoirs et leur diffusion aussi le potentiel recherche ne doit pas être amoindri par une embauche de personnels dont la mission initiale ne serait que l'enseignement – et ceci sans jugement de valeur ; actuellement, dans certaines universités – généralement « les nouvelles et de petites tailles » –, dans certaines composantes dites professionnalisantes (non sens !) – IUT, ex-IUP, IAE,... – les enseignants constituent plus d'un tiers voire la moitié du personnel enseignant !

— Nous appelons au refus de toutes les heures supplémentaires. Les heures sup' tuent l'emploi, voir notre pétition fédérale à ce sujet. Cette réglementation est du ressort du CA de l'université. Pour illustration, à l'Université de Tours, c'est limité à 50 % et à celle de Poitiers à 100 % avec dérogations (certains EC culminent à 200 % d'heures complémentaires !).

— A l'université, il est possible de voter en CA une politique indemnitaire plus juste grâce à une distribution des primes non statutaires d'un montant inversement proportionnel au salaire, politique qui permettrait de compenser l'érosion des bas salaires ! Quant à la prime d'excellence scientifique (PES), nous exigeons sa disparition. Dans l'attente, le montant doit être identique pour tous les MC et PU (deux corps qui ne devraient plus exister vu que nous revendiquons un corps unique d'universitaires ! Vive la fusion des corps, dès lors qu'ils soient sur des mêmes missions et fonctions : à travail égal, statut égal).

— Pour les EC, nous voulons une réduction des tâches gestionnaires et administratives chronophages et souvent liées à un glissement de fonction (emplois du temps, gestion des salles d'enseignement et de travaux pratiques, réalisation d'enquêtes,...). Pour cela, l'embauche massive de personnels BIATSS qualifiés est exigée. Le sous-encadrement en personnel BIATSS est récurrent dans les universités et EPST, un des plus bas au niveau de l'OCDE.

Les missions fondamentales pour la recherche et la formation doivent être garanties :

— Par un engagement sur le quadriennal d'ouverture des filières et unités d'enseignement (UE) en respectant la nature et le volume des enseignements habilités (maintien des séminaires affichés, non déclassement des CM en TD ou TD en TP pour des raisons de contraintes budgétaires).

— Par le refus d'une L1 propédeutique fourre-tout et non formatrice et l'abrogation du Plan Licence.

LE LP, BILAN ET PERSPECTIVES

La réforme du lycée professionnel qui a permis, sous l'impulsion de la RGPP, la suppression de 16.000 postes, est très éloignée de la valorisation annoncée.

La revendication par l'Association des Régions de France le 20 avril 2011 de se voir attribuer un pilotage complet de l'enseignement de la voie professionnelle et l'annonce, le 18 octobre, de Nicolas Sarkozy de rendre obligatoire l'alternance lors des dernières années de préparation au Bac pro et au CAP convergent dans le sens d'une remise en cause radicale de la voie professionnelle sous statut scolaire dans les LP et LPO au sein de l'Éducation Nationale.

Cette orientation risque de porter un coup fatal à la formation initiale qualifiante au profit d'une formation soumise aux impératifs économiques d'une demande locale à court terme.

A terme, elle signifie aussi la destruction du statut de fonctionnaire d'état et la remise en question des missions et temps travail qui en découlent.

Bac pro trois ans : les écueils

Une formation au rabais :

— La généralisation des Contrôle en Cours de Formation remet en question la valeur nationale du Bac pro et de la certification intermédiaire.

— La certification intermédiaire dont les épreuves s'échelonnent tout au long de la deuxième année ne peut en aucun cas prétendre à une reconnaissance équivalente à celle du BEP. Elle n'a d'ailleurs aucune valeur sur le marché du travail.

— Le coefficient élevé attribué à l'épreuve orale de rattrapage, soit 50 % de l'examen, conduit à rendre négligeables les différentes épreuves ponctuelles organisées en vue de l'obtention du Baccalauréat Professionnel.

— Le transfert de la formation aux entreprises par l'extension injustifiée des stages, soit 25 % minimum du temps du cursus, sans aucune garantie réelle d'acquisition de connaissance en lien avec le référentiel, achèvent de discréditer le cursus bac professionnel. L'entreprise, soumise à des contraintes de rentabilité immédiate, aux aléas économiques, n'a pas vocation à être un lieu de formation pour des jeunes. Le postulat idéologique que les objectifs de l'entreprise puissent se confondre avec ceux de la formation est rarement vérifié. Faire porter une part croissante de la formation sur les entreprises constitue une prise de risque inacceptable à l'égard des lycéens. Au mieux, « occupés » à accomplir des tâches qui n'ont rien à voir avec le référentiel de son cursus, au pire, utilisés comme main d'œuvre gratuite, le stagiaire ne se voit réellement formé que de façon extrêmement aléatoire. Dans certains champs professionnels, à haut degré de qualification notamment, il devient quasi impossible de parvenir à trouver une entreprise d'accueil pour l'ensemble des élèves des sections concernées par le cursus. Et pourtant, la note du stage attribuée est dotée d'un fort coefficient à l'examen.

Aggravation des conditions de travail

Sur le terrain les difficultés s'accumulent :

— Des élèves de plus en plus jeunes, n'ayant pas choisi leur orientation, affectés selon les critères obscurs d'un système informatique incontournable, rendent difficile la gestion de classes de plus en plus hétérogènes.

— L'importance du temps consacré à la mise en œuvre des CCF sur les heures de cours et les nombreuses incohérences des nouveaux programmes en enseignement général conduisent au sentiment largement partagé d'une perte de sens des missions de l'enseignant. A fortiori quand il incombe à l'enseignant d'une classe d'élaborer les épreuves d'examen à l'intention de ses propres élèves avant d'en corriger lui-même les copies. Les textes afférents aux CCF précisent que l'évaluation doit avoir lieu « quand l'élève est prêt ». Préconisée officiellement, la gestion individuelle de l'évaluation est sur le plan pratique complètement impossible à mettre en œuvre. Par ailleurs, elle fait porter sur l'enseignant toute la responsabilité de la progression des élèves.

— La faible indemnité octroyée ne compense par la charge de travail généré par la mise en place des CCF généralisés maintenant à l'ensemble des diplômés de la voie professionnelle.

— La responsabilité de la gestion des stages qui pèse maintenant sur l'ensemble de l'équipe pédagogique entraîne une surcharge de travail conséquente sans que pour autant les enseignants ne disposent des moyens de s'assurer que la formation attendue soit véritablement mise en œuvre dans l'entreprise où chaque élève se trouve. L'objectif étant de « caser » les élèves à n'importe quel prix afin qu'ils puissent valider la formation en fin de cursus.

— L'application des horaires globalisés et tri-annualisés et la mise en place des heures d'accompagnement personnalisée se soldent par une extrême diversité des situations entre les établissements créant un climat propice à la division.

Le développement de l'apprentissage

Récemment le Président de la République s'est fixé l'objectif d'atteindre 800 000 voire un million d'apprentis pour 450 000 aujourd'hui. Avec pour conséquence :

— Des milliers de suppression de postes d'enseignants remplacés par des formateurs de CFA payés par les Régions.

— Le mélange des publics apprentis et de lycéens sous statut scolaire au sein des mêmes classes avec toutes les frictions et les incohérences pédagogiques que cela entraîne. Mixité déjà imposée en local dans nombre de lycées et au programme des orientations nationales 2012-2013.

— La remise en question d'un enseignement professionnel émancipateur, indissociable d'une culture humaniste et artistique au profit d'un enseignement formaté au service de l'entreprise.

— La condamnation des enfants des classes défavorisées à suivre des formations au rabais au service d'une rentabilité à court terme plutôt que d'être formés à un métier ou une famille de métier impliquant une latitude de reclassement potentiel beaucoup plus large.

L'égalité d'accès à une formation qualifiante est remise en question : l'essor de l'apprentissage correspond à une reprise en main du patronat sur l'enseignement professionnel, soumettant le droit à une formation professionnelle qualifiante à la possibilité, ou non, de faire signer un contrat d'apprentissage auprès d'un employeur avec les pratiques discriminantes inhérentes.

— Avec La loi d'Orientation et Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie, il n'est plus question de délivrer des diplômes mais simplement d'identifier et répertorier des compétences acquises pour offrir des certifications que le salarié négociera individuellement en lieu et place de diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives des différentes branches professionnelles déterminant une grille indiciaire de salaire.

Le projet de régionalisation de la voie professionnelle

Après l'enseignement supérieur, les agents des lycées et collèges anciennement TOS, c'est au tour de la formation et de l'orientation d'être concernées par la décentralisation. Ce transfert ne serait pas sans conséquence sur le contenu de la formation et le statut des personnels enseignants.

La formation

— En revendiquant « la maîtrise de la carte des formations techniques et professionnelles », l'ARF marque clairement la volonté d'utiliser l'école pour répondre aux besoins locaux de formation des entreprises au détriment d'une politique cohérente nationale à long terme.

— La décentralisation de la formation professionnelle verrait se multiplier les unités d'apprentissage par des Régions soucieuses de fournir la main d'œuvre nécessaire aux entreprises du bassin économique qu'elle administre, si possible à bas prix.

Le statut des enseignants

Dans le communiqué de presse Des régions plus forte pour une France plus efficace, l'ARF ne laisse planer aucune ambiguïté sur le sort qui attend les personnels enseignants : « Le transfert des compétences aux Régions suppose bien entendu celui des effectifs et ressources des directions déconcentrées » avec pour conséquences :

— Perte du statut de fonctionnaire d'état

- Perte du statut de PLP donc d'enseignant
- Annualisation du temps de travail comme les personnels TOS
- Remise en question du temps de travail (maximas horaires de service ou semaines de congés)
- Recrutement local et disparition des concours nationaux
- Suppressions massives de postes au profit de contractuels et de vacataires sous-payés

Quelle résistance ? Pour quelle école ?

Le maintien de la voie professionnelle au sein de l'Education Nationale

Le lycée professionnel doit demeurer un service public d'éducation nationale et constituer un élément à part entière de la formation pluri-culturelle de l'enseignement secondaire. Nous refusons catégoriquement l'éventualité d'un transfert des personnels enseignants de la voie professionnelle vers les régions.

Le maintien et le développement de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

Nous nous opposons à tout projet qui viserait à rendre obligatoire l'apprentissage remettant en question l'égalité d'accès à la formation professionnelle et réclamons le rééquilibrage du versement de la taxe d'apprentissage au profit des lycées professionnels et de la formation initiale sous-statut scolaire.

Une formation de qualité validée par des diplômes nationaux qualifiants

Le retour aux diplômes nationaux pour sanctionner les cursus de la voie professionnelle est au centre des revendications de Sud Éducation, qui revendique le retrait du CCF sous sa forme actuelle.

La diminution des périodes de formation en entreprise

Il est temps de pointer tous les dysfonctionnements liés aux stages en entreprise et de replacer l'école et les enseignants au centre de la formation professionnelle. Il est par ailleurs inacceptable de faire porter aux équipes pédagogiques la responsabilité de trouver une entreprise d'accueil et de s'assurer que les objectifs en matière de formation soient atteints. De quels moyens et de quels pouvoirs disposeraient les enseignants qui leur permettent d'imposer quoi que ce soit aux entreprises ?

Des moyens

Nous exigeons le rétablissement des milliers de postes supprimés ces dernières années, indispensables à une véritable rénovation de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire à de façon à ce que les lycéens puissent avoir accès à un enseignement pluri-culturel véritablement émancipateur.

Il nous paraît urgent que soit redéfinie, en concertation avec les personnels enseignants, une politique éducative qui place les intérêts de l'élève au centre des objectifs de formation et préserve l'indépendance du lycée professionnel face à l'intrusion de plus en plus prégnante des entreprises locales au détriment d'une politique de formation nationale cohérente à long terme.

LAÏCITÉ

Comme « la démocratie » la laïcité est posée comme une évidence incontournable dans le discours politique actuel... Mais la laïcité est dénaturée ou détournée dans les faits.

— Tentative de dénaturation : l'extrême droite et la droite extrême se drapent dans la laïcité pour habiller leur racisme brutal à l'égard des populations issues de l'immigration.

— Contournement : les syndicats, les associations... et les partis de la « gauche » de gouvernement, censés défendre la laïcité, proclament qu'on est parvenu à la paix scolaire et qu'il ne faudrait surtout pas rallumer la « guerre ». Voilà pourquoi il serait urgent de se satisfaire lâchement d'un statu quo qui ne cesse pourtant de se dégrader pour l'enseignement laïque.

La laïcité est-elle une question dépassée ?

... voire une fausse « valeur », juste bonne à être invoquée par ce qu'il y a de plus réactionnaire dans l'opinion ? Et pourtant... tirant profit de la politique suivie lors du quinquennat Chirac, puis de celui de Sarkozy, le lobby de l'enseignement privé confessionnel se déchaîne : ainsi la loi Carle, imposant le financement des écoles privées par des communes extérieures ; ainsi également le lobby parlementaire mobilisé par Mme Boyer, et les amendements de dernière minute au budget détournant des crédits de l'enseignement public vers l'enseignement confessionnel.

La laïcité contre l'ingérence des religions dans la vie de la cité

Bref retour sur l'histoire : la laïcité est une conquête pour la démocratie et le rationalisme. C'est une conquête fondée sur un recul du cléricisme, c'est-à-dire l'association du pouvoir politique et d'une religion : la laïcité est anticléricale. Elle n'a été imposée légalement en 1905 qu'au prix d'une violence faite aux religions alors instituées dans la France de l'époque (amputée de l'Alsace et de la Moselle). Violence non seulement symbolique mais « physique », particulièrement dans une région comme la Bretagne... La laïcité procède de renoncements imposés aux cultes, en raison de la propension des religions à vouloir régir la totalité de la vie des sociétés. Le mouvement ouvrier et syndical menant la lutte pour l'émancipation des travailleurs a hérité des luttes rationalistes des Lumières.

Contrairement à ce que veulent faire croire les tenants d'une laïcité autoproclamée « ouverte », la laïcité n'est pas destinée prioritairement à assurer une égalité de traitement entre les cultes dans la société. Liberté de culte certes, mais surtout liberté de conscience. Partant de là, la laïcité garantit aussi le droit de ne pas croire, l'agnosticisme, l'athéisme. Elle a été imposée pour séparer l'État de toute religion instituée, de tout dogme d'État. Elle limite l'exercice des cultes en fonction de l'intérêt général, elle s'oppose aux manifestations religieuses attentatoires aux droits des personnes ou génératrices de troubles [1]. La liberté de conscience est une conquête démocratique, dans le domaine religieux comme dans les autres. Dans une société démocratique, les croyances religieuses, fondées sur des « vérités » transcendantes, à caractère sacré, n'ont pas vocation à intervenir dans la gestion des affaires de la cité.

Le prosélytisme religieux est inacceptable à l'école, incompatible avec un processus de formation d'esprits libres ; la présence de signes d'appartenance confessionnelle (croix, kippa, foulard ou voile, turban...) est incompatible avec la laïcité à l'école.

Ingérences religieuses, ingérences économiques ou politiques et laïcité

Sud Éducation combat toutes ces ingérences qui se font nécessairement au détriment de la qualité de l'enseignement, de l'intérêt bien compris des élèves, et des droits et libertés des personnels [2]. Nous refusons la marchandisation de l'éducation, voulue par le capital européen et mondial : c'est pourquoi aussi nous défendons le service public. Nous combattons les officines de cours privé (non confessionnelles...) qui spéculent sur l'inquiétude des parents. Nous revendiquons la suppression des niches fiscales

dont bénéficient Acadomia et consorts. Ces niches fiscales leur permettent d'exister ; elles détournent les parents des revendications concernant la casse du système public d'éducation. Nous dénonçons tous les établissements privés qui profitent des imperfections de l'offre de formation publique pour rançonner les familles et leur faire miroiter une meilleure réussite scolaire ou insertion professionnelle.

Ces ingérences ne sont pas de même nature que les ingérences religieuses, qui relèvent de la laïcité.

C'est à l'école que l'enjeu de la laïcité est le plus direct.

Sans revenir sur les lois anti-laïques que nos luttes visent à abroger, depuis la loi Astier sur l'enseignement professionnel au lendemain de 14-18 jusqu'à la loi Carle de 2009, en passant par les lois Marie-Barangé, Debré, Guermeur, les accords Lang-Cloupet, l'action syndicale quotidienne est confrontée aux conséquences de ces lois : le ministère et l'administration de l'éducation nationale gèrent parallèlement les « deux réseaux » de scolarisation, comme ils disent. Et le privé est gagnant sur tous les plans :

- Il bénéficie des financements publics et de financements supplémentaires, notamment le financement du diocèse, celui d'associations diverses et, pour toutes les sections ayant un débouché professionnel, de la taxe d'apprentissage. Il crée des sections attractives, tant pour les langues que, dès la classe de quatrième, pour les spécialités techniques alors qu'elles sont refusées à l'enseignement public.
- Les modes de gestion et l'idéologie du privé sont continuellement étendus à l'enseignement public : l'autonomie des établissements permet la mise en concurrence de ceux-ci, puis des personnels entre eux, la mise sous tutelle des entreprises et des potentats politiques locaux, le pouvoir renforcé du chef d'établissement, les méthodes managériales de gestion des personnels... L'enseignement privé confessionnel a servi de laboratoire à la dénaturation de l'école publique. Le privé n'a aucunement une « mission de service public », mais une mission de destruction de l'école publique.

Contre les discriminations à et par l'école, refusons le dualisme scolaire.

L'enseignement privé fonde sa publicité sur l'élitisme, de prétendus résultats supérieurs à ceux du public, alors qu'il trie ses élèves : pour l'essentiel leur origine sociale est globalement différente de celle des établissements publics, surtout ceux des quartiers populaires – pour ne rien dire des ZEP. Cela met en lumière la fonction essentielle du privé, qui n'est pas religieuse : la discrimination sociale.

Nous luttons pour une seule école, assurant une formation complète, intellectuelle, technologique, sociale et politique, éthique, artistique, corporelle. Une école laïque, formant à la coopération et non à la concurrence, une école émancipatrice. Nous combattons l'ingérence dans les programmes scolaires de toutes les tutelles aliénantes qui prétendent imposer leurs dogmes : en SVT, en histoire, en SES, en STMG où le patronat et ses idéologues néolibéraux veulent normaliser les contenus d'enseignement...

Un combat permanent

SUD Éducation considère que les lois existantes, celles qui assurent certaines garanties laïques comme celles qui les remettent en cause, ne sont pas intangibles : la lutte laïque doit les faire progresser. Ainsi l'existence des aumôneries dans les établissements scolaires et dans les services publics est une atteinte à la laïcité, quand bien même elle figure dans la loi de 1905.

SUD Éducation dénonce :

- Le pouvoir sarkozien qui célèbre les « racines chrétiennes » de l'Europe...
- L'enseignement du « fait religieux » : celui-ci ne doit pas faire l'objet d'un enseignement spécifique. Les contenus d'enseignement concernant la religion doivent répondre à des méthodes critiques et scientifiques.

- Dans l'école, la présence de signes d'appartenance confessionnelle, incompatibles avec la laïcité.

Pour en finir avec le dualisme scolaire, Sud éducation revendique la nationalisation sans indemnité ni rachat de toutes les écoles confessionnelles ou patronales, avec intégration des personnels laïcs qui le souhaitent dans la Fonction Publique.

SUD Éducation revendique :

- l'abrogation de toutes les lois anti-laïques qui assurent un financement public de l'école privée : entretien des locaux, fonctionnement, salaire des enseignants...
- l'abrogation du statut concordataire d'Alsace-Moselle, qui s'applique aussi dans certains départements outre-mer (Guyane, Mayotte...).
- la fermeture de toutes les aumôneries.
- le respect du monopole de la collation des grades dévolu à l'enseignement public, c'est à dire de la délivrance et de la certification des diplômes
- la passation des examens dans les établissements publics, les examens devant être surveillés et corrigés par des enseignants du public.
- la participation de chaque commune au financement d'une école publique.
- Tous les fonds publics destinés à l'enseignement doivent être attribués à l'enseignement public.

ÉVALUATION DES PERSONNELS : IMPOSONS DES ALTERNATIVES AU MANAGEMENT !

Contre toutes les séparations hiérarchiques et pour l'égalité.

L'Éducation, comme le reste de la Fonction Publique, fonctionne sur un modèle autoritaire, pyramidal et infantilisant. La hiérarchie exerce son pouvoir sur les horaires, les conditions de travail, l'emploi et les statuts des personnels. Des réponses satisfaisantes à l'évolution des pratiques professionnelles passent par des pratiques collectives associant l'ensemble des personnels. Nous luttons pour la suppression de l'inspection, de la notation et de toute forme de division des personnels qui vise à maintenir la hiérarchie. De même Sud Éducation s'oppose à la hiérarchisation des métiers et à la multiplicité des grades.

Après celle des agents, la réforme de l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation constitue une étape majeure dans le processus de transformation néolibérale du service public d'éducation.

SUD éducation est opposé à la notation, aux inspections, à l'évolution différenciée des carrières. L'évaluation par l'entretien professionnel est encore pire : individualisation, mise en concurrence, caporalisation... : on passe à l'ère du management sur le modèle de l'entreprise capitaliste.

Contre les divisions et la mise en concurrence, SUD éducation revendique :

- une évaluation purement formative, complètement déconnectée de la progression des carrières et des rémunérations ;
- une évaluation qui favorise la coopération et le travail en équipe.

Pourquoi pour les enseignant-es des 1er et 2nd degré ne pas instaurer entre collègues des visites les un-e-s dans les classes des autres, suivies d'échanges de pratiques permettant de discuter de ce qui fonctionne bien ou moins bien, et de chercher entre nous des réponses ?

Des évaluations formatives par des personnels spécialisés peuvent peut-être être utiles aussi, mais elles le seraient plus facilement si elles étaient déconnectées du flicage et des sanctions salariales...

- une véritable formation : cela passe pour les enseignant-e-s par l'abrogation de la mastérisation et l'instauration d'une vraie formation initiale, mais aussi, pour tou-te-s, par un droit réel à la formation continue sur temps de travail et par une augmentation drastique des droits à congés formation.

ÉCOLE ET ENTREPRISE : DE LA SYMBIOSE À LA PHAGOCYTOSE

A quoi sert l'école ? Aujourd'hui, essentiellement à trouver du travail vous répondront une majorité de personnes donc il semble normal qu'une place de plus en plus prépondérante soit laissée à l'entreprise au sein de l'éducation nationale.

En effet, l'école s'est ouverte aux entreprises, trop ouverte, jusqu'à en perdre son identité voire sa raison d'être.

Quel métier exerçons-nous à l'heure actuelle ? Quels sont les objectifs de l'éducation nationale pour les niveaux de formation ?
Pouvons-nous encore avoir un espoir d'évolution positive ?

L'entreprise a toujours eu un droit de regard sur l'enseignement professionnel et technologique par l'intermédiaire du travail commun en Commission Paritaire Consultative. Les contenus des formations s'y élaboraient progressivement en prenant en compte les objectifs préconisés par les employeurs mais également les souhaits de l'éducation nationale pour permettre les passerelles entre formations, donner une culture générale...

Constat en 2012

L'entreprise phagocyte l'école et tout particulièrement le lycée professionnel qui, par l'essence même du parcours qu'il propose, se doit de travailler en partenariat.

Aujourd'hui, les élèves de baccalauréat professionnel en 3 ans ont à effectuer 22 semaines de Période de Formation en Entreprise (PFE) soit une augmentation conséquente du temps hors école alors même que le cycle d'étude est passé de 4 à 3 ans.

Les référentiels précisent que ces stages sont formateurs. La réalité est tout autre.

Les objectifs des PFE ne sont pas définis. De nombreux tuteurs se contentent d'utiliser le stagiaire comme main d'œuvre gratuite ou bien ne sont pas disponibles pour le former, considérant l'exécution de tâches quotidiennes répétitives comme une formation.

Pour que cette période hors école soit réellement bénéfique, il serait nécessaire qu'un tuteur désigné consacre du temps à la formation du stagiaire donc qu'il perde de vue ses objectifs de rentabilité.

Dans de nombreuses professions, le vivier d'apprentis et d'élèves sert de variable d'ajustement de la main d'œuvre aux besoins de production.

Les entreprises imposent indirectement les PFE en fonction de leur besoins (soldes dans les sections commerce par exemple).

Dans certains secteurs, alors qu'il est difficile de trouver des lieux de stage en relation avec les référentiels, cette nécessité impose une adaptation au bassin d'emploi, réduit l'offre de formation sur un secteur donné et induit des inégalités selon la région de formation.

Enfin, il est insidieux de faire porter la responsabilité de la recherche d'entreprises pouvant prendre des stagiaires et du bon déroulement du stage aux équipes pédagogiques quand l'élève n'y parvient pas par ses propres moyens.

La PFE prend une place prépondérante dans l'obtention des diplômes alors que les savoirs mis en œuvre dans ce cadre ne sont conformes aux référentiels que de façon très partielle.

Ceci dit, un élève qui n'a pas réalisé toutes ses PFE ne peut se présenter à l'examen même s'il n'a aucune heure d'absence à l'école. Par contre, il est inconcevable qu'il soit absent de l'entreprise !

De même. Les notes généralement attribuées pour la délivrance des diplômes et le poids massif des coefficients affectés peuvent compenser de sérieuses lacunes. Ces évaluations ne sont qu'exceptionnellement inférieures à la moyenne en raison des critères de notations évoqués transformant l'obtention du diplôme en simple formalité, quel que soit le niveau réel de connaissance de l'élève.

Or, qui évalue les PFE et comment ? Quel contrôle à l'école sur la notation, les coefficients, le contenu appris, la validité de la formation ? Quand on sait à quel point le lycée professionnel est tributaire de la taxe d'apprentissage, va-t-on aller à l'encontre de l'évaluation et contester le pouvoir d'un maître d'apprentissage ?

L'école est, de fait, placée dans une relation de soumission, subalterne d'une entreprise qui passe ses commandes et tient les cordons de la bourse...

Cette situation a été aggravée par une précipitation dans la refonte des référentiels de baccalauréat professionnel en formation en 3 ans : aucun "vrai" travail sur le vocabulaire professionnel, les fondamentaux incontournables... pour construire un niveau de diplôme.

L'école n'est plus qu'un lieu de passage entre les PFE et les périodes de Contrôle en Cours de Formation. Et encore, pour certains CCF, la présence des entreprises est requise !

Pourtant, seule l'école devrait avoir l'aptitude à former, l'entreprise devant avoir pour rôle de montrer l'existence des contraintes professionnelles (horaire, date à respecter, niveau d'exigence...).

L'école devrait d'ailleurs être capable d'anticiper sur l'évolution des professions, pour faciliter l'évolution de chacun dans le monde professionnel.

L'individualisme est actuellement au centre de toute formation : les objectifs sont individualisés, l'aide est personnalisée, l'évaluation doit être réalisée seulement si l'élève est prêt... La formation disparaît au profit d'une professionnalisation par tâche.

L'enseignement est basé sur des « compétences à vue courte » mais ne propose plus d'ouverture culturelle, ne forme plus à un métier mais uniquement à un emploi. Le Lycée professionnel tend à devenir une agence de placement et ses enseignants des préparateurs de commandes

Suite à la loi OFPTLV, la formation professionnelle aura lieu tout au long de la vie, avec reconnaissance de compétences à chaque étape ; il n'est plus question de délivrer des diplômes mais simplement d'identifier et répertorier les compétences acquises pour offrir des certifications ! Cette dégradation aura des conséquences sur la qualification reconnue aux différents acteurs professionnels et sur leurs salaires qui se réfèrent à une grille indiciaire liée aux diplômes. Il ne faut pas oublier que le souhait du patronat est d'avoir une main d'œuvre non spécialisée, correspondant aux besoins locaux (60 % des emplois en France sont non qualifiés).

L'intrusion de plus en plus envahissante de l'entreprise dans l'école a eu lieu au moment de la maîtrise.

Or, le bac + 5 est rare dans certaines disciplines (cuisine, boulangerie, métallerie...). Le recrutement de personnels titulaires va se tarir de lui-même, assurant progressivement une suppression de leurs corps.

Les enseignants titulaires assistent à la déstructuration de leur profession. Il leur faut principalement assurer des liens avec les entreprises, évaluer, compléter les documents administratifs et accessoirement enseigner.

Si enseigner signifiait former culturellement et professionnellement un individu, maintenant il s'agira uniquement de "dresser" à l'intégration en entreprise. L'absence de formation au métier d'enseignant parfait cette dégradation. Cette situation engendre beaucoup de souffrance au travail.

Toutes les orientations actuelles laissent entrevoir une régionalisation de l'enseignement et de la formation professionnelle, avec une augmentation très forte de l'alternance comme préconisé récemment pour la terminale bac pro. Si nécessaire, des aides financières seront proposées aux entreprises pour accepter plus d'élèves.

Il s'agit d'une attaque sans précédent contre la classe populaire. L'ascenseur social que représentait l'école ne remplit plus son rôle. Un enfant d'ouvrier restera ouvrier... Avec la destruction du service public d'éducation, un ouvrier pourra encore moins

envisager de longues études pour son enfant, la précarité de son emploi et la faiblesse de ses revenus ne permettant pas d'assumer le coût financier d'une scolarité ambitieuse.

Que dire alors des précaires et autres chômeurs ?

La réforme du bac pro 3 ans a représenté pour le patronat une formidable occasion d'accentuer la mainmise de l'entreprise sur l'enseignement professionnel.

Ces deux partenaires qui cohabitaient jusque là plus ou moins harmonieusement se voient forcer à une union qui ressemble au mariage de la carpe et du lapin. Et comme dans tous les couples incompatibles, le dominant, ivre du pouvoir qu'il lui a été conféré, impose sa loi et n'agit qu'en fonction de ses propres intérêts. Cette situation entraîne d'irréremédiables dégâts pour toutes les parties.

La Fédération SUD Éducation exige :

- Les moyens d'un service public d'éducation de qualité pour les lycées professionnels et tous les degrés
- De recréer des diplômes nationaux
- Le retour au bac pro en 4 ans et la ré-création d'un diplôme intermédiaire à dimension nationale
- La diminution immédiate des périodes de formation en entreprises
- La création de vrais référentiels ayant des objectifs culturels et professionnels élaborés en concertation
- Un réel contrôle d'une éducation qui reste nationale, l'intérêt pédagogique des PFE.

DEMAIN TOUTES PRÉCAIRES ?

1 Depuis sa création, SUD-Éducation a fait de la lutte contre la précarité et de la revendication de titularisation immédiate et sans condition l'un de ses axes politiques majeurs. Aujourd'hui, sur ce terrain, force est de constater que tout reste à faire. Plus que jamais, cette orientation fondatrice doit rester prioritaire pour la fédération. Car, loin de s'améliorer, la situation s'est au contraire dégradée au cours des dernières années.

2 Il est vrai que la progression de la précarité s'inscrit dans une dynamique historique. Depuis plusieurs décennies, la précarisation des emplois est au centre de la stratégie patronale de réorganisation de l'ensemble du système productif. Initiée dans l'industrie elle a servi à réduire la masse salariale et à remettre en cause les droits sociaux des travailleuses et travailleurs mais a surtout permis de mettre la flexibilité et la polyvalence au centre de la réorganisation du travail. Rapidement, ce principe managérial a été étendu aux services marchands et progressivement introduit dans certains services publics (La Poste par exemple).

3 Rien n'empêche qu'il soit généralisé à l'ensemble des salarié-e-s de l'Éducation dans les années à venir. Bien au contraire, cela poursuivrait et amplifierait un mouvement déjà ancien. A partir des années 60, l'embauche de personnels non titulaires a servi de variable d'ajustement pour répondre aux besoins générés par la massification de l'enseignement secondaire. Elle garantissait à l'administration une certaine réactivité face aux fluctuations démographiques, réduisait le coût de la main d'œuvre et fragilisait un personnel plus vulnérable aux pressions de la hiérarchie. Cette politique a perduré et s'est même développée. Entre 1998 et 2009 le nombre de précaires dans la fonction publique d'État a augmenté de 2,6 % par an. Contractuels, vacataires, AVS-EVS et étudiants en « responsabilité » constituent une armée de réserve à moindre coût.

4 A ces formes « classiques » de précarité s'en ajoutent de nouvelles. Sous un prétexte pédagogique fallacieux, la mise en place de stages « en responsabilité » pour les étudiants préparant les concours de recrutement en est une. Elle dévoile ainsi la véritable nature de la masterisation. En prévoyant la possibilité de transformer au bout de 6 ans des CDD successifs en CDI, la loi Dutreil de 2005 entérine, derrière une justification faussement progressiste, la pérennisation d'emplois non statutaires. Dans le meilleur des cas, celui où il n'y aurait pas d'interruption pendant 6 années consécutives, le ou la contractuel-le assurerait un travail de fonctionnaire sans en avoir le statut ni la rémunération.

5 Mais, tout cela n'est qu'un début. Un certain nombre de décisions concourent à préparer le terrain pour cette généralisation de la précarité dans l'Éducation nationale. Les nouveaux modes de recrutement et d'évaluation en sont deux exemples. L'embauche directe des personnels par les chefs d'établissements dans le cadre du dispositif ECLAIR n'est qu'une expérimentation appelée à s'étendre. Pour certains « think-tanks », cela devrait devenir la règle commune d'ici quelques années. Des contrats de travail devraient lier les salarié-e-ss aux établissements scolaires ainsi devenus des employeurs. Dans un tel cadre, le statut de fonctionnaire ne s'imposerait plus. On pourrait même voir l'instauration de contrats de mission permettant de répondre aux besoins définis par les projets d'établissement. Ces CDD s'accorderaient ainsi aux modes d'évaluation qui seront mis en place à la rentrée 2012 et qui, tous les trois ans, prévoient un examen de la situation de l'agent et en particulier de sa capacité à s'investir dans le projet d'établissement. Rien n'empêchant qu'une personne considérée comme « non conforme » soit alors remerciée. Individualisation, flexibilité et polyvalence devenant la norme dans la gestion et l'utilisation des personnels, le prolongement logique serait la précarité pour tous. Ce n'est pas d'une CDIisation dont nous voulons, mais bien d'une titularisation sous statut de fonctionnaire de tous les personnels travaillant dans nos établissements.

6 Or le contexte n'est guère favorable aux salarié-e-s car la conjoncture socio-économique porte la classe dirigeante. En invoquant l'urgente nécessité de régler la dette publique et celle de sauvegarder de la compétitivité, elle affirme haut et fort que les services publics coûtent cher, qu'il faut réduire les dépenses publiques et entreprendre des privatisations. Le discours n'est pas nouveau.

Depuis des années, les porte-parole de l'idéologie néo-libérale réclamaient un État réduit à ses fonctions régaliennes. Aujourd'hui la crise leur donne des ailes. Si les recettes fiscales ne permettent plus de financer les services publics, il faut les transférer et en premier lieu l'Éducation au secteur marchand en les confiant au capital privé. Cela permettrait à la fois de réduire les dépenses et de dégager les recettes nécessaires au désendettement. On voit l'enjeu socio-économique que représente l'École aujourd'hui. Un scénario analogue à celui de France Télécom se dessinerait alors, faisant coexister pendant un certain temps fonctionnaires et salarié-e-s de droit privé promis, si nous laissons faire, à la condition générale de précaire.

7 Face à cela, nous devons nous positionner sur trois plans :

— Lutter contre la précarité dans l'Éducation, c'est plus que jamais revendiquer la titularisation immédiate et sans condition de concours et de nationalité, c'est exiger l'arrêt immédiat du recrutement de non titulaires et mettre tous les moyens dont dispose SUD Éducation au service des luttes des précaires.

— Lutter contre la généralisation de la précarité à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, c'est défendre le statut de la fonction publique non seulement parce qu'il est une garantie d'indépendance et peut servir de protection contre les pressions extérieures, mais aussi parce qu'il s'inscrit dans le combat contre la privatisation de l'École et la mise en place d'un modèle scolaire néo-libéral.

— Lutter contre la stratégie patronale visant à faire de la précarité la norme, c'est être présent aux côtés des autres travailleuses et travailleurs dans les combats interprofessionnels contre les attaques dirigées contre les salarié-e-s car une défaite dans un secteur en prépare de nouvelles dans tous les autres.

8 Il reste un débat à ouvrir. Face à l'évolution de la condition salariale et à l'extension du domaine de la précarité, la question est parfois posée de la création d'une organisation regroupant chômeurs et précaires à l'intérieur de Solidaires. C'est parfois présenté comme le moyen de re-syndiquer des jeunes dont on sait qu'ils sont les premiers exposés à la précarité. Dans l'état actuel des choses, un tel choix semble poser trois problèmes :

— Il signifie, sur le plan symbolique, une reconnaissance tacite d'une défaite et une résignation à ce que la précarité devienne une forme ordinaire voire « normale » alors même que l'idéologie dominante continue à en parler comme d'emplois « atypiques ».

— Il contribue à distendre davantage les liens entre les salarié-e-s travaillant dans un même endroit alors que le syndicat devrait être le moyen de les réunir sur le terrain où ils vivent la confrontation avec le capital ou l'État-patron.

— Il risque d'aboutir à ce que pour beaucoup le syndicat devienne un simple « guichet » et non plus un outil pour les luttes.

Cela ne doit cependant pas nous empêcher d'entamer une réflexion sur ce problème.

CONTRE LE RACISME D'ÉTAT ET LES EXPULSIONS D'ÉTRANGERS, ABROGATION DES LOIS ANTI-IMMIGRÉS. FERMETURE DES CENTRES DE RÉTENTION. RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

Mises en place par les gouvernements de droite, mais aussi de gauche, de multiples lois racistes et xénophobes ont vu le jour depuis 20 ans. Depuis 2007, les conditions de vie des étranger-e-s sur le sol français se sont très fortement dégradées et les lois sarkozystes ont donné aux préfets tout pouvoir de ne pas délivrer, ou de ne pas renouveler, les titres de séjour.

La dernière en date, dite « loi Besson » (juin 2011), a encore durci le droit au séjour, en instituant, par exemple, que des Étrangers gravement malades (atteints entre autres du sida, d'un cancer ou d'une hépatite) se voient refuser une carte de séjour dès lors que le traitement contre leur pathologie existe dans leur pays d'origine.

Parallèlement, quand 50 000 demandeurs d'asile ont sollicité la protection de l'État français en 2010, 75 % d'entre eux n'ont été pris en charge par aucune structure d'accueil, et seulement 30 % auront obtenu finalement le statut de Réfugiés...

Guéant, super-préfet de l'Intérieur, ne se prive pas de le répéter : les objectifs d'expulsion annuels doivent sans cesse augmenter. Passé à 30000, chiffre officiel des expulsions "réalisées" en Métropole en 2010, – auquel s'ajoutent les 32000 expulsions jamais commentées des DOM-TOM (dont 26000 rien que pour Mayotte) ! – ce chiffre aurait explosé en 2011 avec un record de 33000. Le leitmotiv qui revient de manière obsessionnelle dans le discours du "Chef", c'est que son rôle est de frapper toujours plus fort contre les Étrangers, qu'il faut fermer les frontières, empêcher les migrants (même ceux qui ont fui récemment la Tunisie, l'Égypte, la Libye, la Somalie...) d'entrer en France, ne serait-ce que provisoirement, pour y trouver refuge. Expulser et interdire, voilà les maîtres-mots.

Derrière cette obsession, justifiée par une prétendue "défense de l'identité française", qui serait donc menacée, il s'agit de s'attaquer à l'immigration légale : que ce soit pour le travail ou pour le regroupement familial, le chiffre des régularisations doit apparaître comme exorbitant (alors qu'il est stabilisé depuis longtemps) et alimenter le fantasme de "l'invasion". L'exemple de l'application de ce principe aux Étudiants étrangers est caricatural : des centaines de diplômés des Grandes Écoles françaises se sont vu refuser une autorisation de travail par les préfectures, alors qu'ils avaient trouvé un contrat d'embauche à la hauteur de leur qualification.

Le message doit s'ancrer dans les consciences : il y a trop d'Étrangers en France, trop de gens qui viennent prendre le travail des Français, voire qui profitent de notre système de protection sociale, et si l'on fait le lien avec les autres propos récents de Guéant sur l'islam ou la délinquance des "Roumains", on comprend que les plus hautes autorités de l'État professent sans aucun état d'âme l'équation étranger = délinquant.

Ce qui est le fond de commerce raciste et xénophobe de l'extrême-droite, en particulier du Front National.

Mais si l'on cherche ainsi à détourner l'attention des citoyens-électeurs des véritables problèmes sociaux que le gouvernement se montre incapable de résoudre (précarité, explosion du chômage, blocage des salaires, inflation des prix, mal-logement), et même qu'il aggrave à travers sa politique de liquidation des services publics, ce culte du rejet de l'Étranger ne suffit pas à masquer une tout autre réalité : les migrants en situation irrégulière, « sans-papiers », sont une population laborieuse à bon marché qui fait les affaires du patronat dans les secteurs-clés du bâtiment, de l'hôtellerie/restauration, du nettoyage, de l'aide à la personne, du gardiennage, du textile.

Les travailleurs sans-papiers qui, par milliers, en région parisienne, ont mené des grèves pour leur régularisation, en 2008 et en 2010, l'ont bien montré : sans eux, les Bouygues, Eiffage, Onet, Accor, Manpower et autres fleurons du patronat français ne pourraient remplir leurs contrats (et leurs poches). Sans cette main-d'œuvre sous-payée, docile, flexible et jusque-là silencieuse, combien il serait difficile de faire tourner les chantiers, quelle pénurie il y aurait dans l'intérim, et donc quel manque à gagner pour les amis du Président du CAC 40 !

D'un côté, la stigmatisation des Étrangers, de l'autre, leur exploitation !

Paradoxe apparent : en réalité, deux faces d'une même politique.

Derrière l'idéologie raciste, l'économie marchande.

Parce que nous voulons l'égalité des droits des travailleurs dans une société fraternelle et solidaire, SUD Éducation a fait, dès sa création, du combat pour le respect des droits fondamentaux des Étrangers (séjour, asile, santé, travail, éducation, logement, protection sociale) son combat.

Avec les Collectifs de Sans-Papiers, avec les associations de défense des droits des Étrangers, dont le RESF, dans le cadre interprofessionnel de Solidaires, et plus largement, dans un cadre intersyndical,

SUD Éducation revendique :

- l'abrogation des lois anti-immigrés, dont le CESEDA
- la protection des mineurs isolés étrangers et des jeunes majeurs scolarisés, l'arrêt de toutes les expulsions et les mêmes droits pour toutes et tous. »
- la fermeture et destruction des Centres de Rétention
- l'arrêt de la stigmatisation des Étrangers, en particulier l'abandon immédiat du statut dérogatoire des Bulgares et des Roumains, citoyens européens
- le droit de vote pour tous les Étrangers
- le retour à une véritable politique de l'asile (avec en particulier la suppression des pays dits "sûrs")
- la régularisation de tous les sans-papiers par la délivrance d'un titre unique de séjour.
- la liberté de circulation et d'installation pour tous et toutes.